À Nantes, le 06/11/2026

PROMESSE DE BAIL

Article 1 - Désignation des parties. Le bailleur : Bruno Lacroix, domicilié : 18 rue Crébillon, 44000 Nantes. Le futur locataire : Sarah Mendès, domicilié : 4 rue des Orfèvres, 37000 Tours.

Article 2 - Objet. Le bailleur déclare vouloir louer au futur locataire le logement situé : 6 rue Racine, appartement 8, 44000 Nantes. Bail envisagé : bail d'habitation non meublé, résidence principale.

Article 3 - Conditions du futur bail. Loyer mensuel hors charges : 720,00 EUR. Charges : 60,00 EUR de provision mensuelle. Date d'entrée prévue : 15/12/2026. Durée prévue du bail : trois ans. Le dépôt de garantie, le préavis et les autres clauses seront fixés par le bail, dans le respect des règles qui lui sont applicables.

Article 4 - Conditions préalables. Le bail sera signé sous réserve des conditions suivantes : remise des justificatifs de ressources avant le 15/11/2026 et signature de l'acte de caution.

Garantie envisagée : caution des parents du futur locataire.

Article 5 - Engagement. Le futur locataire reste libre de renoncer à la location jusqu'à la date limite suivante : 20/11/2026. Le bailleur s'engage à ne pas proposer le logement à un tiers jusqu'à cette date.

Article 6 - Bail définitif. Le bail sera établi par écrit, en autant d'exemplaires que de parties, et remplacera la présente promesse. La présente promesse ne donne lieu au versement d'aucune somme.

Fait en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Le bailleur : Bruno Lacroix - Le futur locataire : Sarah M

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/bail/promesse/